Â« Nous sommes trÃ¨s satisfaites que le gouvernement marocain ait acceptÃ© les nombreuses recommandations sur le besoin d'une loi spÃ©cifique contre les violences faites aux femmes au Maroc, recommandations qui ont repris celles dans le rapport parallÃ¨le que nous avons prÃ©parÃ© en tant que rÃ©seau de dix associations localesÂ», a soulignÃ© Halima Oulami de l'Association Amane pour le dÃ©veloppement de la femme Ã Marrakech.

Les droits des femmes ont occupÃ© une place importante dans les dÃ©bats mardi dernier ainsi que dans les recommandations du groupe de travail lors de l'adoption du rapport dans l'aprÃ¨s-midi du mÃªme jour. Le gouvernement marocain a acceptÃ© 140 des 148 recommandations Ã©mises par le groupe de travail dont 34 traitent des questions des droits des femmes, 15 parmi celles-ci appellent pour une loi spÃ©cifique contre les violences faites aux femmes.

Une alliance d'associations locales des droits des femmes, en collaboration avec l'ONG internationale Global Rights, a effectuÃ© une mission de plaidoyer tout au long de la session cette semaine.

Â« Nous avons pu nous entretenir cette semaine avec plus d'une cinquantaine dâ€™Ã‰tats membres et observateurs du Conseil afin de prÃ©senter les principales lignes de notre rapport sur les violences faites aux femmes et nos revendications et d'encourager les reprÃ©sentants Ã les inclure dans leurs questions et recommandations dans le dialogue interactif avec le gouvernement marocainÂ», a expliquÃ© Me Mohammed Lahbib Ben Cheikh de l'Association des jeunes avocats de KhÃ©misset.

Le groupe de travail a notÃ© qu'en 2008 le Maroc avait dÃ©jÃ dÃ©clarÃ© auprÃ¨s du Conseil des droits de l'Homme qu'un projet de loi sur les violences faites aux femmes Ã©tait en cours alors que jusqu'Ã prÃ©sent aucune lÃ©gislation n'a vu le jour.

Le bilan n'est pas entiÃ¨rement favorable aux droits des femmes. Le gouvernement a omis de soutenir une recommandation des membres du groupe de travail visant Ã lever les rÃ©serves relatives Ã la Convention sur l'Ã©limination de toutes les formes de discrimination Ã l'Ã©gard des femmes. Il a dÃ©clinÃ© Ã©galement des recommandations Ã rÃ©viser le Code de la

famille afin d'interdire la polygamie et de garantir l'Ã©galitÃ© entre hommes et femmes en ce qui concerne l'hÃ©ritage.

Le rapport parallÃ¨le sur les violences faites aux femmes au Maroc a Ã©tÃ© Ã©laborÃ© par le bureau au Maroc de l'ONG internationale Global Rights, en collaboration avec Advocates for Human Rights et une alliance des ONG marocaines des droits des femmes.

L'alliance des ONG marocaines comprend l'Association Amal pour la femme et le dÃ©veloppement (El Hajeb), l'Association El Amane pour le dÃ©veloppement de la femme (Marrakech), l'Association Tawaza pour le plaidoyer de la femme (Martil), l'Association Tafiil Moubadarat (Taza), l'Association Tafoukt Souss pour le dÃ©veloppement de la femme (Agadir), la Voix de la femme amazighe (Rabat), Espace Draa de la femme et du dÃ©veloppement (Zagora), l'Association Bades (Al Hoceima), l'Association des jeunes avocats (Khemisset), et Espace Oasis Tafilalet pour le dÃ©veloppement (Rissani).

Par L B